

LEGION D'HONNEUR

Après avoir rendu hommage à notre artiste local, Jean MOLETTE nous allons évoquer deux autres « Poulons » qui se sont illustrés, eux, par leur admission dans l'ordre de la Légion d'Honneur :

le premier, Claude LONGEFAY, sous le premier Empire.

le second, son fils, Napoléon-Claude LONGEFAY, sous le second Empire.

L'existence de ces deux légionnaires, originaires de Poule, nous a été révélée par Monsieur Yves BLANC dont un aïeul maternel, Monsieur Claude DEAL était, au hameau de la Goutelle à Poule, le voisin et l'ami de la famille LONGEFAY. Il fut surtout, le parrain de Claude LONGEFAY, comme en témoigne cet acte de baptême en date du 12 novembre 1773, bien plus lisible sur la retranscription qui en a été faite (avec malheureusement erreur sur le nom de la marraine) sur le registre d'Etat Civil de Poule.

Merci également à Madame Jacqueline CHANTEPIE de nous avoir communiqué un très intéressant dossier sur nos deux héros avec qui elle a un lien de parenté.

Merci aussi à Monsieur André LONGEFAY qui nous a communiqué un arbre généalogique qui nous montre que Claude LONGEFAY était le frère de son arrière arrière arrière grand-père.

Mais, avant de vous parler des LONGEFAY, je vais faire un rappel du contexte dans lequel fut créé l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Ancien régime : les ordres royaux.

A la fin de l'ancien régime, plusieurs **ordres royaux** permettaient au Roi d'accorder des récompenses aux sujets qu'il estimait les plus méritants ainsi qu'à ceux qu'il voulait fidéliser à son régime. Les deux plus anciens étaient :

- L'Ordre de Saint-Michel, créé en 1469 par LOUIS XI
- L'Ordre du Saint-Esprit, créé en 1578 par HENRI III

Ces deux ordres, étaient très restrictifs car réservés à la seule noblesse, et leur critère d'attribution n'était fondé que sur la naissance.

- Plus récent, plus important et différent était l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

Il avait été créé par LOUIS XIV en 1693 pour récompenser « la vertu, le mérite et les services rendus avec distinction dans les armées ».

C'était le premier ordre qui ne récompensait plus seulement la naissance mais le mérite.

Mais son attribution restait encore restrictive puisqu'elles ne concernait que les militaires, et parmi ceux-ci, les seuls les officiers de confession catholiques.

- Plus tard, pour récompenser les officiers étrangers de confession protestante servant dans les armées royales, LOUIS XV créera en 1759 un équivalent à l'Ordre de Saint-Louis : l'Ordre du Mérite Militaire. Mais lui aussi ne concernait que les officiers.
- Enfin, pour récompenser les soldats méritants fut créé un médaillon de vétérance. Il était attribué aux soldats qui servaient au delà d'une durée de 24 ans.

La Révolution française.

Arrive la Révolution de 1789.

Et dans le souci de respecter le principe d'Egalité, on fait disparaître toutes ces distinctions ; en particulier celles fondées sur la naissance.

Tous ces Ordres seront donc supprimés par la Constituante le 30 juillet 1791, et le port de la croix de Saint-Louis sera interdit par la Convention à partir du 28 juillet 1793.

Mais, le besoin de récompenses n'a pas disparu pour autant.

Et dès 1789 on va voir fleurir de nouvelles médailles qui sont pour la plupart des médailles commémoratives :

- La médaille des vainqueurs de la Bastille.
- La médaille des défenseurs du trésor de la ville de Paris.
- La médaille de la Fédération.

Puis, à partir de 1793 on va offrir aux militaires, des armes de récompense.

Le Consulat.

Mais c'est **sous le Consulat**, que le Premier Consul BONAPARTE rétablit les distinctions militaires en décidant que « il sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatants en combattant pour la République ».

Et c'est ainsi que par l'arrêté du 4 nivôse an VIII (soit le 25 décembre 1799) il créera une nouvelle véritable décoration en instituant les « **Armes d'Honneur** ».

Ces armes d'honneur sont :

- Des fusils pour les grenadiers et soldats.
- Des baguettes en argent pour les tambours.
- Des mousquetons pour les troupes à cheval.
- Des trompettes en argent pour les trompettes.
- Des grenades à porter sur le parement de leur habit pour les canonniers pointeurs, les sapeurs du génie et les conducteurs du train des équipages.
- Des haches d'abordage pour les marins.

Ces armes de grande qualité sont fabriquées par l'armurier-artiste BOUTET de la manufacture d'armes de Versailles. Elles sont ornées d'une plaque d'argent sur laquelle sont gravés : le nom du bénéficiaire et une inscription qui rappelle l'action d'éclat qui a motivé l'attribution de cette récompense.

Un brevet accompagne la remise de ces armes.

Leur attribution donne droit à une haute paye de 5 centimes par jour.

- Des sabres d'honneur sont en outre décernés aux officiers et soldats qui ont accompli des actions jugées extraordinaires.

L'attribution d'un sabre d'honneur donne en plus droit à double paye.

Au total, ce sont 2104 armes d'honneurs qui vont être attribuées entre 1799 et 1802 : 851 fusils, 247 mousquetons, 219 grenades, 47 baguettes, 16 trompettes, 50 haches d'abordage.

Mais là encore, ces armes d'honneur ne récompensaient que les militaires.

Or, dès le début du Consulat, le Premier Consul BONAPARTE, avait voulu dégager une **élite** sur laquelle les gouvernements de la France nouvelle pourraient s'appuyer. C'est ainsi qu'avaient déjà été ébauchées les listes de **Grands Notables** sélectionnés sur les critères de la fortune.

Il voulu aussi créer un nouveau corps d'élite dans lequel cette fois on ne pourrait entrer qu'après avoir rendu service à l'Etat. C'est ainsi qu'il envisagera **la Légion d'Honneur** destinée à récompenser le courage des militaires et les talents civils.

Ce projet ne fit pas d'emblée l'unanimité, certains y voyaient en effet une atteinte au principe de l'Egalité.

A partir du 04 mai 1802, il fallu 4 séances et de nombreuses heures de discussions à la section de l'Intérieur du Conseil d'Etat pour que ce projet fut adopté par 14 voix contre 10.

Présenté une première fois au Corps législatif le 15 mai, il fut adopté par le Tribunat par 50 voix contre 38 le 17 mai, puis par le Corps Législatif, le 19 mai par 166 voix pour et 110 voix contre.

Et L'Ordre de la Légion d'Honneur fut créé par la loi du 29 floréal an 10 (soit le 19 mai 1802).

Les premiers décrets de nomination dans l'Ordre datent du 1^{er} vendémiaire an 12 (24 septembre 1803). La première promotion qui incluait d'office tous les militaires ayant obtenu une arme d'honneur était d'environ 2 000 personnes.

Du 24 septembre 1803 au 9 août 1804, 17 décrets de nomination seront publiés totalisant 9172 admissions dans l'Ordre dans la proportion de 90% de militaires et 10% de civils.

Le Premier Empire.

A l'origine, l'Ordre de la Légion d'Honneur ne possède pas d'**insigne**. Celui-ci ne sera donné que près de 2 ans plus tard, par décret impérial du 22 messidor an XII (soit le 18 mai 1804).

Cet insigne a la forme d'une étoile à 5 doubles rayons.

Son centre comporte un médaillon présentant à l'avant, le profil de l'Empereur avec en légende « NAPOLEON Empereur des Français » et au revers, l'aigle français, tête tournée vers la gauche, tenant la foudre, avec la

légende « Honneur et Patrie ». Ce médaillon est entouré d'une fine couronne de feuilles de chêne et de laurier.

L'insigne, émaillé de blanc est en or pour les Grands officiers, les commandants et les officiers ; il est en argent pour les légionnaires.

Il se porte à la boutonnière, attaché à un ruban rouge.

Les cérémonies de remise des décorations sont réglées par le décret du 24 messidor an 12 (13 juillet 1804)

La première remise des Insignes de la Légion d'Honneur eut lieu le 15 juillet 1804 dans l'église Saint-Louis des Invalides.

La seconde distribution eut lieu au camp de Boulogne le 16 août 1804. Les troupes (environ 100 000 hommes) étaient réunies en demi cercle en 19 colonnes serrées en rayons ; les fantassins devant et les cavaliers derrière. Les récipiendaires étaient eux aussi en demi-cercle, en avant des troupes.

C'est lors de cette seconde distribution, au camp de Boulogne, que fut décoré le « Poulon » Claude LONGEFAY.

Claude LONGEFAY

Claude LONGEFAY est né à Poule au hameau de « la Goutelle » le 12 novembre 1773.

Il est le fils de Pierre LONGEFAY, (veuf d'Elisabeth BELLET), et de Claudine DESCHIZEAUX, sa seconde épouse.

Baptisé le jour de sa naissance, il avait pour parrain Claude DEAL et pour marraine Marie DESIGAUX, épouse de Claude DEAL.

Nous ne savons rien de son enfance à Poule ; par contre, ses états de service nous permettent d'assez bien connaître **sa carrière militaire** :

C'est le 3 décembre 1791, alors qu'il vient d'avoir 18 ans, qu'il s'engage dans le 1er bataillon des volontaires de Rhône et Loire (les deux départements avaient été réunis le 13 janvier 1790, ils seront à nouveau séparés le 19 novembre 1793).

Ces volontaires sont des troupes régionales, créées par le décret du 28 janvier 1791 qui adopte la levée par engagement volontaire. Ces troupes sont destinées à renforcer les régiments de ligne de l'ancienne armée de la monarchie dont les effectifs sont devenus insuffisants.

En 1792, on retrouve Claude LONGEFAY à l'Armée de Moselle. Il est canonnier dans la 64^{ème} demi-brigade de ligne (ancien Tonnerre canonniers). Il y restera jusqu'en 1793.

Pendant cette période, il sera blessé, le 11 floréal an 2 (30 avril 1793), à la bataille du plateau devant Mayence.

Courageux, il sera aussi l'auteur d'une action d'éclat, le 27 vendémiaire an 2 (18 octobre 1793), à Bouxwiller où, lors de la défense de Saverne et de la lutte pour l'Alsace, il reprendra un canon à l'ennemi autrichien et le ramènera dans nos lignes.

Pendant les ans 2, 3 et 4 de la république (de fin 1793 à mi 1796), il sert à l'Armée du Nord.

Affecté au 6^{ème} régiment d'artillerie à pied, il sert, pendant les ans 4 à 9 de la République, (c'est-à-dire de fin 1795 jusqu'en 1801) à l'Armée d'Italie.

Plusieurs évènements importants vont marquer cette période de sa vie militaire à l'Armée d'Italie :

Il sera à nouveau blessé le 18 frimaire an 5 (18 décembre 1796) lors du blocus de Mantoue.

Il sera fait prisonnier de guerre sous Alexandrie, en Italie, le 4 thermidor an 7 (22 juillet 1799). Il s'évadera et rejoindra son unité le 14 germinal an 8 (4 avril 1800).

En l'an 12 (1803 et 1804), Claude LONGEFAY est avec le 6^{ème} régiment d'artillerie à pied, affecté à l'Armée des Côtes de l'Océan. Il s'agit de l'Armée qui a été regroupée sur les côtes de la mer du nord et de la Manche, en vue d'une invasion de l'Angleterre et dont le cœur du dispositif se trouve au camp de Boulogne.

C'est pendant qu'il sert à cette Armée des Côtes de l'Océan, que Claude LONGEFAY sera nommé légionnaire dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Sa nomination date du 17 thermidor an 12 (5 août 1804) comme en témoigne cette lettre signée du Grand Chancelier LACEPEDE.

Après avoir prêté et signé, le 20 thermidor an 12 (8 août 1804), à Saint-Léonard, près de Boulogne, le serment dont vous voyez ici le texte,

Il recevra sa décoration en présence de l'Empereur le 16 août 1804 lors de la cérémonie de remise des croix du camp de Boulogne.

A partir de vendémiaire an 14, (fin 1805) Claude LONGEFAY sert dans la Grande Armée.

En 1806, il est nommé caporal le 1^{er} juin et artificier d'artillerie le 6 juin. Il y restera jusqu'au 1^{er} juillet 1808.

Les séquelles de ces blessures, au nombre de quatre, sont bien décrites dans le rapport des chirurgiens : l'une est située à l'épaule droite, les trois autres siègent aux membres inférieurs.

Ces 3 dernières lui rendant la marche difficile le mettent hors d'état de servir. Elles lui donnent donc droit « aux bienfaits de Sa Majesté » et lui permettent de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 1808.

Au total, Claude LONGEFAY sera resté au service du 3 décembre 1791 au 1^{er} juillet 1808 soit une durée effective de 16 ans 8 mois et 27 jours.

Pendant cette période, il aura participé à 16 campagnes, les 11 dernières comptant double, ce qui lui vaudra 27 annuités supplémentaires.

Ses états de Services comptabilisent donc: 43 ans 8 mois et 27 jours.

En quittant le service en 1808, Claude LONGEFAY reviendra s'installer à Poule.

le 1^{er} janvier 1812, alors âgé de 38 ans, Il y épousera, Jeanne-Marie SAPIN, elle-même âgée de 36 ans, fille du notaire Antoine SAPIN et de Marianne PERRON.

(La plaque de notaire impérial, datant de 1806, a été retrouvée dans la maison qu'il occupait à l'époque et qui est maintenant propriété de notre conseillère municipale Joëlle PINTO. Vous pouvez l'admirer sur notre stand.)

Le Maire de Poule qui procéda à ce mariage était Antoine Joseph Marie SAPIN, frère de Jeanne-Marie et donc futur beau-frère de Claude LONGEFAY.

De cette union entre Claude LONGEFAY et Jeanne-Marie SAPIN naîtra, le 8 août 1812, un fils : Napoléon-Claude LONGEFAY qui fera lui aussi une carrière militaire que nous allons également évoquer aujourd'hui.

Claude LONGEFAY sera admis comme pensionnaire à l'hôtel Impérial des Invalides , établissement créé par LOUIS XIV « pour améliorer la condition des soldats invalides, trop vieux, trop malades ou trop gravement blessés pour continuer le métier des armes ». Il semble y être entré en 1840. Il y mourra en 1849.

Napoléon-Claude LONGEFAY

Napoléon-Claude LONGEFAY, fils de notre légionnaire Claude LONGEFAY et de Jeanne-Marie SAPIN est donc né, lui aussi à Poule le 8 août 1812.

Comme pour son père, on ne sait rien de son enfance.

Concernant sa carrière militaire, nous n'avons pas encore eu le temps de retrouver ses états de service et les seuls éléments que nous possédons sont les pièces de son dossier de la Légion d'Honneur.

On y apprend qu'il a servi comme officier dans le Train des Equipages Militaires.

Qu'Il y était Lieutenant au 1^{er} escadron le 10 décembre 1851 quand il a été promu chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Qu'Il y était chef d'escadron au 3^{ème} escadron le 25 juin 1865 quand il a été fait officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Il a épousé Adrienne Claire BOURGEOIS.

Après sa retraite, il a habité Paris où il est mort le 15 juillet 1901.

Conclusion :

Voilà l'histoire de Claude et de Napoléon-Claude LONGEFAY.

Elle est très incomplète et mérite qu'on poursuive les recherches permettant de la compléter.

Il nous a cependant paru utile d'en parler dès maintenant pour attirer l'attention sur eux et surtout ne pas les oublier quand le moment sera venu de donner des noms aux rues et aux places de notre village.

Tout comme il ne faudra pas oublier Jean MOLETTE.

Jean MOLETTE avait 21 ans quand Claude LONGEFAY a été admis aux Invalides.

Ils se sont donc très probablement connus et fréquentés ; et mon épouse m'a fait remarquer, fort justement, que c'est sans doute en écoutant les récits des campagnes de Claude LONGEFAY, le soir à la veillée, que Jean MOLETTE est devenu un admirateur de l'Empereur NAPOLEON 1^{er}.

Texte de Jean-Pierre DECONINCK (sources diverses)